

# Des soldats fusillés aux « mau

**P**oursuivant sa série sur la Grande Guerre, H&L a interrogé le commissaire de l'exposition « Fusillés pour l'exemple, les fantômes de la République », présentée à l'Hôtel de ville de Paris au début de cette année, et reprise en décembre à Soissons. Elle montre les dimensions réelles de ce phénomène, surtout concentré au début de la guerre, qui, en raison de sa dénonciation par des parlementaires et la LDH, a, contrairement à une confusion fréquente, été peu utilisé par l'armée pour réprimer les mutineries de 1917, et même pratiquement cessé en 1918. Est-ce à dire que les importants mouvements de mai-juin 1917, encore largement méconnus, qui ont touché plus de la moitié des régiments, n'ont pas été réprimés ? Ils l'ont été principalement par le prélèvement et l'envoi dans des bagnes militaires, en Afrique du Nord, de soldats considérés comme « meneurs » et « mauvais sujets ». Les recherches de Valériane Milloz pour sa thèse de doctorat à l'université Paris I montrent que sur environ dix mille soldats déportés en 1917 vers ces pénitenciers de l'armée, de l'ordre de deux mille cinq cents sont morts victimes de maltraitements, travaux forcés et tortures. Phénomène ignoré de la mémoire collective, qui a fait beaucoup plus de victimes que les fusillades pour l'exemple.

**Gilles MANCERON,**  
coresponsable  
du groupe de travail LDH  
« Mémoire, histoire, archives »

## Sarajevo, Paris, Soissons : des expositions témoignent

Entretien avec Laurent Loiseau, commissaire d'exposition

**Gilles Manceron (H&L) :** *Quelles sont les plus marquantes des nombreuses expositions pour le centenaire de la Grande Guerre ?*

**Laurent Loiseau :** Lors des commémorations du déclenchement de cette guerre, le 28 juin à Sarajevo, une magnifique exposition du photographe Gérard Rondeau a mis en abîme des photos prises au Chemin des dames et des reportages réalisés durant la guerre de Bosnie. Elle montrait que le cycle de la guerre revient comme la peste, alimenté par la haine. A Sarajevo, une autre exposition présentant des images insoutenables de l'archéologie récente des charniers bosniaques révélait aussi ce lien entre passé et présent.

A Paris, l'exposition « Eté 14 », par la BnF François-Mitterrand, a parfaitement montré la haine instrumentalisée qui sévissait en 1914 des deux côtés de la frontière franco-allemande et dépassait de loin la simple revendication de l'Alsace-Moselle. Cette haine, profondément ancrée dans les esprits éduqués, se retrouvera dans les années 1930 puis dans le second conflit mondial. N'oublions pas que la Shoah par balles fut confiée à des bourreaux très diplômés. Le message est clair : seule une instance européenne unie est capable de contrer ce cycle infernal.

**G. M. :** *Vous vous êtes occupé de deux expositions, « Fields of Battle - Terres de Paix 14-18 », du photographe britannique Michael Sheil<sup>(1)</sup>, et « La*

« La mise à distance des idéologies au profit d'un projet didactique nous a permis de comprendre pourquoi les mutins de 1917 avaient occupé la totalité de l'espace mémoriel alors qu'ils furent peu nombreux à avoir été exécutés, une trentaine sur les six cent cinquante passés par les armes. »

*Mémoire traversée », présentant les œuvres de vingt-six photographes contemporains<sup>(2)</sup>. Qu'en dire ?*

**L. L. :** Ces deux expositions mettent en scène la photographie de paysages. Quand le temps de la Mémoire fait place à celui de l'Histoire, ce sont les vestiges et les cicatrices du paysage qui prennent le relais des anciens combattants pour être les témoins du drame. Notre pays possède un immense patrimoine militaire s'étendant de la mer du Nord à la frontière suisse, désormais mis en tourisme par les collectivités avec l'aide de l'Etat. Quelles valeurs transmettre ? Quel sens donner aux ruines ? Les grands photographes contemporains, depuis Jeanloup Sieff, se sont posé la question. La photographie a cela d'intéressant qu'elle fige le temps pour offrir un regard distancié, nuancé, parfois philosophique. Sur les grilles du jardin du Luxembourg, l'Irlandais Michael Sheil a déroulé un regard optimiste en exposant des paysages revenus à la vie. Son message évoque, d'une part, l'espoir des soldats englués dans la guerre des tranchées qui aspiraient à voir la nature reprendre ses droits, d'autre part, la fragilité de cette nature, dont la beauté scarifiée doit inciter les jeunes qui n'ont pas connu de conflits à la regarder de manière responsable. Quatre millions de personnes ont pu admirer ce travail, qui a également été exposé à Londres, sur les grilles du St James's Park.

(1) Jusqu'au 4 août à Paris, sur les grilles du jardin du Luxembourg.

(2) Du 30 octobre au 18 janvier 2015, également à Paris, à l'Éléphant Paname.

# vais sujets » déportés

Avec le commissaire indépendant Gabriel Bauret, nous avons poussé notre réflexion plus loin en concevant, sur les trois étages du nouveau centre culturel proche de l'Opéra de Paris, Eléphant Paname, une exposition qui croise le regard des grands photographes de plusieurs nationalités sur les paysages et visages de la Grande Guerre. Ces derniers sont loin d'avoir la même vision que Michael Sheil ! C'est cela qui est passionnant. Chacun, à leur manière, prolonge le regard de Victor Hugo qui nous faisait voir nos paysages comme des objets littéraires.

**G. M. :** *L'exposition sur les fusillés pour l'exemple à l'Hôtel de ville de Paris, début 2014, dont vous avez également été le commissaire, a été un événement. Quel bilan en tirez-vous ?*

**L. L. :** Le scénographe Patrick Chauvin et moi-même, ainsi que le commissariat scientifique, emmené par André Bach, avions fixé un impératif : détruire les idées reçues sur les fusillés pour l'exemple. Sur un sujet sensible, très politisé, nous avons fait une exposition qui répondait à la fois à la demande des citoyens quant à la mémoire des soldats condamnés, et des historiens de la justice militaire. La mise à distance des idéologies au profit d'un projet didactique nous a permis de comprendre pourquoi les mutins de 1917 avaient occupé la totalité de l'espace mémoriel alors qu'ils furent peu nombreux à avoir été exécutés, une trentaine sur les six cent cinquante passés par les armes. La grande majorité des fusillés pour l'exemple l'ont été en 1914 et 1915, dans le contexte des défaites à répétition de l'été 14 puis du « grignotage » meurtrier de Joffre, l'année suivante. Il est



*« Le scénographe Patrick Chauvin et moi-même, ainsi que le commissariat scientifique emmené par André Bach avions fixé un impératif, pour cette exposition : détruire les idées reçues sur les fusillés pour l'exemple. » (Laurent Loiseau)*

intéressant de constater qu'il n'y a presque plus eu de fusillés pour l'exemple en 1918, alors que l'armée subissait des taux de perte équivalents à ceux de 1914. Cela révèle des changements considérables dans la manière de commander, et bouleverse les idées reçues. C'est toute la gouvernance de la guerre qui est au cœur de l'exposition avec les relations entre militaires et pouvoir civil. Par ailleurs, la parole citoyenne s'est exprimée sans entrave : pas moins de trois livres d'or ont été écrits, souvent pour témoigner longue-

ment sur la douleur des familles après la guerre.

**G. M. :** *Reprise à Soissons, au musée de l'Arsenal, son ouverture les 5 et 6 décembre 2014, avec un colloque et une cérémonie au monument de Vingré - témoin d'une des plus grandes injustices des tribunaux militaires -, marquera-t-elle un moment important ?*

**L. L. :** Tout comme à l'Hôtel de ville de Paris, nous souhaitons que les descendants des familles des victimes dont nous avons montré la souffrance transgéné-

rationnelle puissent voir cet événement comme la fin d'un cycle de mutisme et de rejet. A Paris, nous les avons invités des quatre coins de l'hexagone et même de l'étranger, car certains s'étaient sentis contraints de quitter la France. Laurent Avezou<sup>(3)</sup> nous a aidés dans cette tâche, de même que des artistes contemporains qui se sont confrontés à la question de la mémoire, comme le plasticien Christian Jaccard, le sculpteur François Mayu et les photographes Patrick Tourne-

(3) Auteur de *100 questions sur les mythes de l'histoire de France*, éditions de la Boétie, 2013

boeuf et Lisa Sartorio. A Soissons, la scénographie de Patrick Chauvin soulignera l'importance des fusillés de Vingré dans les luttes pour la réhabilitation, luttes qui, on l'oublie souvent, ont d'abord été menées dans l'immédiat après-guerre par les anciens combattants eux-mêmes, au nom de la fraternité des tranchées. Nous ferons connaître les recherches du président de la Société historique du Soissonnais, Denis Rolland, qui, depuis des années, apporte la preuve

que les révoltes qui ont suivi, en mai-juin 1917, l'échec de l'offensive Nivelle, n'avaient rien d'un mouvement d'ensemble, politisé et coordonné. Quant aux recherches encore méconnues de l'universitaire Valérie Milloz montrant que les soldats jugés en 1917 ont vu leur peine de mort commuée massivement en peine de déportation dans des bagnes algériens, souvent au prix de souffrances indicibles, nous aurons à cœur de montrer leur importance. ●

## Les pénitenciers de l'armée en 14-18

Valérie MILLOZ, doctorante en histoire à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne

**A** propos de la justice militaire pendant la guerre, les mémoires collectives ont surtout retenu les condamnations à mort prononcées par les conseils de guerre. Pourtant, l'essentiel de ces décisions de justice n'a pas mené les hommes au poteau d'exécution : les recherches actuelles estiment à deux cent mille les mises en jugement prononcées pendant la guerre, et comptabilisent environ sept cents fusillés. Les conseils de guerre les ont surtout condamnés à des peines d'emprisonnement ou de « travaux publics », dont l'armée assurait elle-même l'exécution dans son dispositif pénitentiaire. Celui-ci existe depuis les années 1830, il a été codifié sous le Second Empire, la III<sup>e</sup> République s'en est emparé et l'a adapté à ses besoins, les besoins d'une armée de conscrits, dont environ cinq mille par an sont incarcérés. Pendant la guerre, l'augmentation drastique du nombre de condamnés met le dispositif à l'épreuve, exacerbant ses logiques de relégation spatiale et accentuant ses dysfonctionnements.

Trois types d'établissements pénitentiaires de l'armée sont

*Avec la guerre, le territoire nord-africain est plus que jamais une terre de relégation spatiale des indésirables de l'armée. Les témoignages décrivent les tortures subies par les détenus, les corps affamés, meurtris par la fatigue et la dureté des conditions de vie.*

implantés en France métropolitaine et en Afrique du Nord. Les prisons, distribuées de manière homogène, sont prévues pour les condamnés à des peines de moins d'un an d'incarcération et les prévenus ; les pénitenciers, majoritairement en Afrique du Nord, incarcèrent les condamnés à l'emprisonnement long ; les « ateliers de travaux publics », exclusivement dans les colonies nord-africaines, sont destinés aux détenus à la peine spécifique de « travaux publics », prononcée pour deux ans au moins et dix ans au plus. Ainsi, l'essentiel des condamnations militaires pour délits considérés graves impliquent un transfert vers les colonies, une relégation spatiale des détenus. A côté de ce dispositif d'ordre pénal, on compte aussi des structures disciplinaires et des corps d'épreuve : les compagnies de discipline (jusqu'en 1910), les bataillons d'infanterie légère d'Afrique et les dépôts d'exclus métropolitains. L'Afrique du Nord est donc le territoire privilégié de l'armée pour punir les récalcitrants. Si, en métropole, les détenus travaillent à l'intérieur des établissements, en Afrique du

Nord, les détenus sont employés à des travaux extérieurs, souvent de force. Les chantiers parfois éloignés des établissements (portion centrale) impliquent la construction de camps de fortune où logent, sous la surveillance de sous-officiers, les détenus désignés pour pratiquer les travaux. Les conditions de détention sont les plus difficiles, à cause de l'hygiène très limitée des chantiers extérieurs qui favorisent les épidémies, de l'éloignement de toute surveillance hiérarchique de sous-officiers qui torturent parfois les détenus, et des difficultés du travail exigé. Les taux de mortalité y atteignent des scores inégalés par rapport à ceux des établissements métropolitains, mais aussi par rapport aux taux des corps réguliers stationnés en Afrique du Nord.

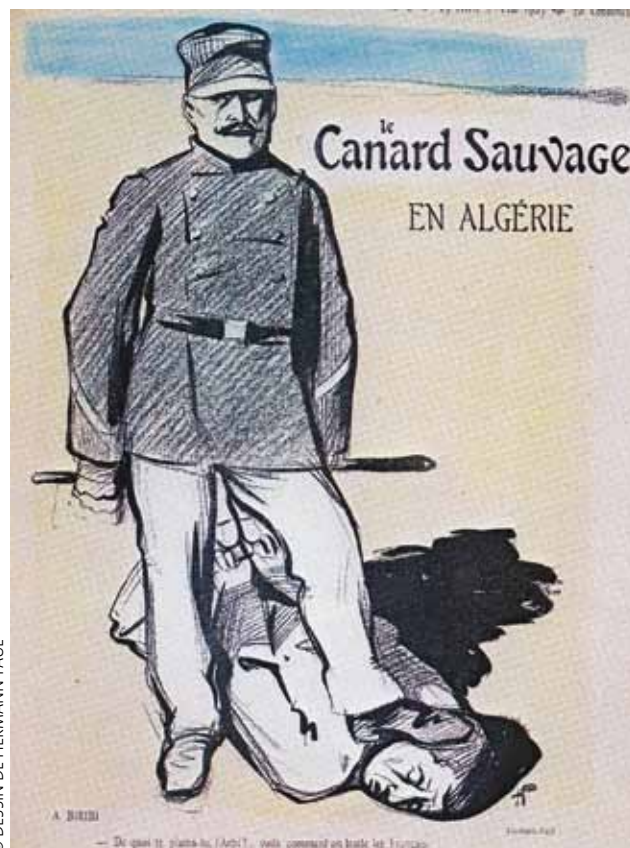
### Tentatives de décongestion des structures

Malgré la contestation et les nombreuses propositions de réformes déposées à la Chambre, aucune modification du dispositif n'est adoptée avant guerre. Pourtant, son organisation, son fonctionnement et parfois

même son existence sont régulièrement décriés à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Début 1900, plusieurs grands reportages prennent pour thématique l'ensemble des structures disciplinaires et pénitentiaires d'Afrique du Nord, alors confondues et regroupées sous les termes populaires de « *bagnes militaires* » ou « *Biribi* »<sup>(1)</sup>. Bien que le nombre de condamnés augmente dès le début de la guerre, il n'y a toujours pas de changement majeur. Comme l'écrit un officier de l'état-major de l'armée, le mot d'ordre est de « *décongestionner* [les établissements] *sans en créer de nouveaux* »<sup>(2)</sup>. Dans un premier temps, cela passe par le recours à toutes les mesures existantes tendant à remettre les soldats condamnés au combat, pour soustraire le moins possible d'hommes du feu. Le 20 septembre 1914, le ministre de la Guerre invite les commandements à faire un usage quasi immodéré de l'article 150 du Code de justice militaire, qui permet de suspendre l'exécution des jugements prononcés par les conseils de guerre. A partir d'avril 1916, le sursis à l'exécution de la peine pour une première condamnation militaire offre un autre moyen légal de ne pas incarcérer les condamnés. Enfin, le recours aux remises de peine et grâce accordées pour bonne conduite est plus systématique qu'en temps de paix, et le recours à la liberté provisoire plus généralement usité.

### Un inefficace retour au front des détenus

Mais de telles mesures ne permettent pas de juguler l'afflux et ne donnent pas satisfaction. La mise en place systématique, à partir de 1916, des sections de discipline aux armées (une par division) rassemblant les suspendus, considérés les plus indisciplinés, en unités combattantes, plus strictement et durement encadrées, entraîne les plaintes



© DESSIN DE HERMANN-PAUL

de commandants. Ils protestent contre la présence au feu de condamnés, le combat pour la patrie devant rester un honneur. D'autres, à l'inverse, dénoncent les « *embusqués indésirables* »<sup>(3)</sup> passant leur journée, oisifs et tranquilles, loin du feu, où souffrent les combattants. Toutes ces plaintes contradictoires sont relayées à la Chambre des députés. A partir d'avril 1916, le ministre réagit en organisant le travail des prévenus dans toutes les prisons militaires où il ne l'est pas. Puis, à partir de septembre 1916, des détachements de détenus des établissements d'Afrique du Nord sont envoyés sur le front pour assurer « *toutes besognes dangereuses et pénibles [...] dont [les] soldats doivent s'acquitter entre deux combats* »<sup>(4)</sup>. A l'hiver 1916, le même modèle est appliqué aux détenus métropolitains et nord-africains condamnés à au moins trois mois d'emprisonnement. Au printemps 1917, cinq mille détenus et exclus travaillent sur des chantiers sur le front, et il existe de nombreux chantiers à l'intérieur. Malgré toutes les solutions

**Début 1900, plusieurs grands reportages prennent pour thématique les structures disciplinaires et pénitentiaires d'Afrique du Nord, regroupées sous les termes populaires de « bagnes militaires » ou « Biribi ».**

(1) Voir Dominique Kalifa, *Biribi - Les bagnes coloniaux de l'armée française*, Perrin, 2009.

(2) SHD, 7 N 435, « Note sur nos établissements pénitentiaires militaires », 15 mai 1916.

(3) SHD, 7 N 435, *idem*.

(4) Travaux des tranchées, d'assainissement de champ de bataille, de réparation de routes... Source: *idem*.

(5) D'après nos statistiques, réalisées dans une thèse de doctorat intitulée « Prisons et prisonniers de guerre de la III<sup>e</sup> République. Etude du dispositif pénitentiaire de l'armée française, 1889-1928 », en cours à Paris I.

envisagées, les établissements débordent. Par ailleurs, la pénurie de personnel cause de grands nombres d'évasions; des erreurs d'affectation des détenus et des difficultés administratives font que le dispositif n'est jamais opératoire. Les témoignages décrivent, en Afrique du Nord, les tortures subies par les détenus, les corps affamés, meurtris par la fatigue et la dureté des conditions de vie. Pendant la guerre, les établissements pénitentiaires et leurs détachements ont été de véritables mouvoirs, d'où 25 % des hommes entrés en 1917 ne sont pas revenus<sup>(5)</sup>.

### Des années d'attente avant la réforme

Avec la guerre, le territoire nord-africain est plus que jamais une terre de relégation spatiale des indésirables de l'armée. Aux catégories du temps de paix viennent s'ajouter d'autres groupes constitués d'hommes considérés comme trop inutiles ou dangereux. Des condamnés blessés, regroupés en « camps de condamnés inaptes », attendent encore, en 1919, de passer devant une commission de réforme afin d'être graciés pour inaptitude. A partir de 1917, de nouvelles unités au nom évocateur, les « sections de répression », regroupent dans le Sud algérien des condamnés bénéficiant de suspension, suspectés d'avoir participé aux mutineries.

Bien que l'armée elle-même se rende compte très tôt que nombre d'hommes n'auraient pas eu affaire à la justice sans la guerre, tous n'ont pas bénéficié des lois d'amnistie, et il faut attendre la fin 1923 pour que les effectifs reviennent à ceux d'avant guerre. La guerre, en révélant les absurdités du dispositif, a poussé les parlementaires à un premier mouvement de réforme. Un nouveau Code de justice militaire, en 1928, a retiré à l'armée une partie importante de son pouvoir judiciaire. ●